

NOTE DE CADRAGE

COMITÉ DE PROGRAMMATION CONGRÈS 2025

Contexte

Le Congrès de l'Amcsti est chaque année un temps essentiel de partage et de rencontres pour notre réseau et, plus largement, pour tous les professionnel·les travaillant autour de la culture scientifique, technique et industrielle. L'Amcsti souhaite faire de ce rendez-vous un moment de construction de dynamiques collaboratives et de mutualisation des expériences. C'est en confrontant nos points de vue, issus de la problématisation et de l'expérimentation sur nos territoires, que nous élaborerons les approches innovantes des médiations de demain.

Le Congrès se décompose en plusieurs temps, certains en plénière apportant un regard davantage stratégique sur la thématique choisie, et d'autres en plus petits groupes d'acteurs, favorisant les échanges de pratiques et la mutualisation d'outils (ateliers, mini-conférences, tables-rondes ...).

Le Congrès réunit environ 350 à 400 participant·es de l'ensemble du territoire français reflétant la diversité de nos membres.

Il a lieu dans les territoires, en collaboration avec une ou plusieurs structures de culture scientifique, technique et industrielle membres de l'Amcsti. C'est une occasion pour les territoires régionaux de mettre en valeur les actions de médiation scientifique portées localement et le patrimoine scientifique, technique et industriel du site organisateur.

En 2025, il aura lieu du 30 juin au 2 juillet 2025 à Orléans en collaboration avec Centre-Sciences et le MOBE Muséum pour la Biodiversité et l'Environnement (Ville d'Orléans).

Depuis l'édition 2024, un comité de programmation du Congrès a été créé. Il permet de répondre à un double objectif. Investir les membres du réseau dans la programmation de cette journée stratégique et ainsi élargir et enrichir les propositions de contenus pour ces trois journées de rencontres.

Thématique 2025

Dans un monde en perpétuelle évolution, les liens entre sciences et sociétés sont plus que jamais primordiaux pour appréhender ces nouveaux enjeux. Face aux changements à l'œuvre, les réactions des citoyens peuvent considérablement varier. En effet, les questionnements autour des sciences suscitent de l'enthousiasme mais peuvent aussi s'accompagner d'une forme de déstabilisation. La prise en compte des perceptions et représentations de la société permet d'impulser le développement de nouvelles formes d'interactions.

Les acteurs de la CSTI contribuent à la construction de nouveaux horizons, par la participation à une mise en récit collective de futurs désirables. En associant savoirs et pratiques pluridisciplinaires, en tenant compte des émotions du public, en créant des espaces de débat raisonné, en favorisant curiosité et émerveillement, la CSTI œuvre à une intrication plus forte entre savoirs et citoyens.

Objectifs

Le comité de programmation a pour objectifs de :

- Proposer une programmation structurée et variée du Congrès à partir d'une thématique définie par le Bureau et les structures accueillantes, validée en Conseil d'administration ;
- Faire monter en qualité les parcours du Congrès en effectuant une sélection des interventions ;
- Veiller à la prise en compte des dimensions d'inclusion et de développement durable tout au long du processus organisationnel du Congrès avec l'appui des deux référent-es dédiés-es au sein de l'Amcsti.

Missions

Les missions du Comité de programmation sont les suivantes :

Plénières

- Il émet des propositions d'intervenant-es pour les plénières au regard de la thématique ;
- Il est force de proposition sur le choix des animateur-ices des plénières ;

Parcours

- Il problématise les parcours à partir de la thématique du Congrès ;
- Il participe à l'élaboration de l'appel à contributions du Congrès ;
- Il identifie et fait le lien avec les animateur-ices du parcours ;
- Il sélectionne les contributions issues de l'appel à contributions et veille à la cohérence globale des parcours en lien avec les animateur-ices des parcours ;
- Il échange avec les contributeurs pour bien axer les contributions dans les problématiques retenues, le cas échéant ;
- Il propose des formats nouveaux et innovants aux contributeur-ices des parcours ;
- Il est force de propositions pour les interventions dans les parcours et propose des intervenant-es complémentaires aux propositions de l'appel à contributions ;
- Il est force de proposition dans le choix des formes de livrables pour chaque parcours ;

Networking

- Il est force de proposition dans les formats des temps de networking (forum des échanges, soirées ...).

Périmètre d'intervention et de décisions

Le Comité de programmation est un organe consultatif de l'Amcsti ; le Bureau et le Conseil d'administration restent souverains dans les décisions stratégiques.

Les propositions d'intervenant-es lors des plénières feront l'objet d'une attention particulière et d'une validation du Bureau au regard des enjeux stratégiques de ces moments du Congrès (présence des représentant-es des ministères, des collectivités locales ...).

La sélection des contributions des parcours ainsi que l'organisation entre elles reste la prérogative du Comité de programmation.

L'équipe salariée de l'Amcsti en lien avec le Bureau fixe le cadre logistique, administratif et financier du

Congrès (ex : calendrier, jauges, choix des lieux, contraintes techniques, durée des interventions au regard des temps du Congrès, dédommagements des intervenant·es le cas échéant ...).

Composition

Le Comité de programmation se compose de 10 membres :

- Un Vice-président du Bureau de l'Amcsti ;
- Le Directeur de l'Amcsti ;
- Les deux référent·es Inclusion et Développement Durable ;
- Deux représentant·es de la ou les structures accueillantes ;
- Quatre membres adhérents de l'Amcsti.

Il peut décider d'inviter ponctuellement des expert·es de la thématique du Congrès.

La sélection des quatre membres adhérents de l'Amcsti se fera par le Bureau et répondra à plusieurs critères : un·e seul·e représentant·e par structure membre, représentation des familles d'acteur·ices de l'Amcsti, parité. Nous miserons sur la complémentarité des profils. Le mandat est d'un an renouvelable.

Fonctionnement

Les réunions se feront en visioconférence

Le premier Comité de programmation se réunira le 23 octobre 2024 à 10h30. Cette première réunion se fera avec le Comité éditorial du Bulletin afin de présenter la thématique du Congrès et de brainstormer autour.

Le Comité de programmation se réunira une dizaine de fois en moyenne toutes les 3 semaines. Il est co-animé par le Vice-président de réseau et le Directeur de l'Amcsti.

Engagements

Les membres du Comité de programmation s'engagent à :

- Participer à un maximum de réunions ;
- Préparer les temps de réunions et se documenter entre chaque réunion pour avancer sur la construction du programme ;
- Respecter le rétro-planning d'organisation du Congrès fixé par l'équipe salariée ;
- Participer à l'animation des parcours avec un binôme pour fluidifier l'organisation dans chaque parcours. Le·la deuxième animateur·ice sera choisi·e en respectant la parité dans les membres de l'Amcsti ;
- Être présent·e au Congrès (en accord avec la direction).

Modalité de candidatures

Remplir le [formulaire en ligne](#) en détaillant pourquoi vous souhaitez rejoindre le Comité de programmation de L'Amcsti (1 500 caractères maximum).

Calendrier

16 septembre 2024 : lancement de l'appel à candidatures


14 octobre 2024 : clôture de l'appel à candidatures


23 octobre 2024 à 10h30 : premier Comité de programmation

**S'ENGAGER
POUR LA
PROGRAMMATION
D'UN TEMPS FORT
DE L'AMCSTI**

10 Membres

 Une dizaine
de réunions

 Une réunion
toutes les 3
semaines

 Devenir
animateur·ice
d'un parcours

